

Report des congés

La direction têtue comme une mule !



On reprend les mêmes et on recommence : comme l'an passé, pas de report de congés alors que les vacances scolaires de fin d'année tombent de nouveau à part égale sur **2018/2019**.

Alors accrochez-vous mesdames et messieurs les chefs de service, cette fin d'année va ressembler étrangement à celle de 2017 : on liquide tous les congés en fin d'année (beaucoup d'absents), et tous au boulot le 2 janvier 2019 !



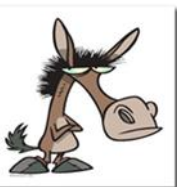
Parce que pour prendre une semaine pendant les vacances scolaires en janvier 2019... Va falloir entamer les « nouveaux » congés...

Les PTA : n'oubliez pas de poser 5 jours de congés annuels entre le 15 novembre et le 31 décembre, pour déclencher **le dernier jour de congé de fractionnement**. Voilà qui va arranger les planificateurs – n'oubliez pas, « zéro remplacement » !



Les efforts c'est toujours dans le même sens, on a bien compris... Lissez vos prises de congés dans l'année, braves gens ; prenez vos congés, oui ! Mais quand ça arrange la direction... Celle-ci nous rappelle qu'il en va de l'équilibre financier de l'entreprise.

Ah et puis oui, elle rappelle aussi que nous pouvons monétiser 8 jours de CET cette année...



Rappelez-vous : jusqu'en 2015, la monétisation de 16 jours était possible ; en 2017, c'était 10 jours.

La direction nous promet « la plage sous les congés » ; il y a 50 ans, c'était « sous les pavés la plage » - mais aussi « soyez réalistes, demandez l'impossible » !

TOUS A LA PLAGE EN MÊME TEMPS !